

10 C.

Journal du Lot

10 C.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

| | | | |
|---------------------------------------|----------|----------|--------|
| LOT et Départements limitrophes | 3 mois | 6 mois | 1 an |
| Autres départements | 4 fr. 25 | 8 fr. | 15 fr. |
| TÉLÉPHONE 31 | 4 fr. 50 | 8 fr. 50 | 16 fr. |

COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

| | |
|--|----------|
| ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)..... | 0 fr. 80 |
| ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)..... | 0 fr. 80 |
| RÉCLAMES 3 ^e page (— d ^o —)..... | 1 fr. 25 |
| » 2 ^e page (— d ^o —)..... | 2 fr. » |

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

L'incident Italo-Grec. Des campagnes regrettables. La manœuvre de la Grèce. Comment la France a évité l'écueil. — Plongeon définitif du mark: la colossale escroquerie a pris fin. Maintenant il va falloir travailler pour payer les réparations! — Une nouvelle mise au point de M. Poincaré. L'Allemagne serait à la veille de capituler.

Le différend italo-grec est virtuellement réglé... en dépit des difficultés créées par une campagne de la presse européenne qui compliquait la situation. Chaque nation voulait imposer sa manière de voir... celle qui cadre surtout avec ses intérêts particuliers. On accusait l'Angleterre de favoriser la Grèce, la France de seconder l'Italie. Et la Grèce, de la loyauté de laquelle nous n'eûmes jamais à nous louer, profitait de l'occasion inespérée pour envahir le débat.

Une chose est pénible pour le lecteur français, qui lit son journal avec le seul désir de se former une opinion raisonnée et avec l'espoir de trouver la preuve que l'on s'efforce de chercher une solution équitable : c'est de constater que les journaux prennent violemment parti pour ou contre notre gouvernement, selon qu'ils appartiennent à un groupement politique ou à un autre.

Tous les moyens sont bons aux journaux qui poursuivent un but politique pour combattre ceux qui sont au pouvoir ; ceux qui ont la difficile mission de défendre, dans des circonstances difficiles, les intérêts de la France.

On arrivera ainsi, uniquement, à diviser plus profondément les nations européennes. Pense-t-on que cela aidera au relèvement de la France, à la résurrection de l'Europe?...

Qu'importe, n'est-ce pas, si on a porté un coup sensible au parti politique adverse?...

En somme, la Grèce a coupé court à toute discussion directe avec Rome pour saisir la Société des Nations, alors que la Conférence des Ambassadeurs avait annoncé son intention d'apaiser le conflit.

Quel était le but des Hellènes? Le mobile est clairement défini par la *Journée Industrielle* :

« Avant l'Angleterre de leur côté, les Grecs savaient que l'Angleterre dispose de plus d'outils à Genève qu'à Paris ; à Paris, il n'y a que des alliés sur le pied d'égalité ; à Genève, il y a des nations de toutes les parties du monde. La manœuvre grecque fut un acte de défiance caractérisé à l'égard de la France, puisque à la Conférence des Ambassadeurs, entre l'Italie partie dans le débat et l'Angleterre protectrice de la Grèce, la France se trouvait fatalement appelée au rôle, non pas précisément d'arbitre, mais de conciliatrice.

Manœuvre de défiance, et aussi manœuvre d'une rare perfidie. Le génie de M. Venizelos n'eût pas fait mieux... Il faut, sur ce point, que l'opinion française se mette en garde contre les pseudo-défenseurs du droit et des faibles.

Si le litige était venu tout de suite devant la Conférence des Ambassadeurs, la France y eût été le porte-parole discret de la Petite-Entente. Mais cela, justement, on ne le voulait pas. L'occasion était trop belle de mettre, par un débat public, entouré de toutes les fanfares de la presse, notre diplomatie dans l'alternative de se proposer pour l'Italie contre la Petite-Entente, inquisite de l'occupation de Corfou, ou pour la Petite-Entente contre l'Italie. Or dans les deux cas nous perdions, au profit de l'Angleterre, un soutien essentiel de notre politique générale : soit la Petite-Entente, soit l'Italie. Quelle victoire pour le Foreign Office!

Voilà la manœuvre. Elle était plus dangereuse pour la paix que l'acte de Mussolini, ce dernier eût-il agi avec une brutale exagération. En effet, la Conférence des Ambassadeurs, influencée par la France pouvait, à la fois, appuyer l'Italie dans tout ce que ses revendications ont de juste et d'équitable, ensuite, à abandonner Cor-

fu. A Genève, au contraire, on a parlé de Corfou d'abord, ce qui rendait le

rôle de la France infiniment délicat, puisque, de par notre attitude, nous indisposions fatalement ou l'Italie ou la Petite-Entente.

M. Poincaré, avec sa compréhension très nette du danger a cherché une solution permettant d'aplanir le conflit en évitant l'écueil.

Tout en trouvant une sentence qui a eu l'approbation de Rome et d'Athènes, il a songé aussi à l'intérêt de la France!

Est-ce de cela que les politiciens entendent le blâmer?...

Au cours de la semaine écoulée le mark a poursuivi son vertigineux plongeon. Sa puissance d'achat est nulle aujourd'hui et les Bourses étrangères ne l'admirent plus à la cote.

Un de nos confrères va jusqu'à déclarer que c'est une privation pour beaucoup de « braves gens » ; nombreux, paraît-il, étaient encore ceux qui se payaient la fantaisie imbécile d'échanger un franc, un dollar ou une livre contre des millions de marks.

Nous estimons, au contraire, qu'on ne saurait trop mettre en garde les âmes candides contre l'escroquerie de Berlin.

Qu'importe au Reich d'échanger des livres ou des dollars contre des millions ou des milliards de marks. Le bénéfice est toujours pour les Boches, puisqu'un billet de 500 millions de marks coûte à la Reichbank tout juste le prix d'un billet de cent marks ; l'un comme l'autre ont, désormais, une valeur égale à zéro.

L'escroquerie a malheureusement trop duré et les quantités de milliards versés par le monde, en échange des billets de la Reichbank, sont aujourd'hui perdus pour les spéculateurs. Un ministre allemand l'a formellement déclaré : les vaincus ont vécu jusqu'ici de cette formidable escroquerie. Ils ont touché des titres sérieux, payés en chiffon de papier.

Les victimes n'ont même pas l'excuse d'avoir été trompées. Il y a assez longtemps qu'on les a avertis du vol dont elles se lamentent aujourd'hui.

Il faut prendre son parti de cet événement douloureux pour beaucoup et exiger maintenant le paiement des réparations. M. Zimmermann, haut commissaire de la Société des Nations a affirmé à Genève que l'Allemagne peut se relever rapidement. Elle s'y résoudra le jour où Berlin aura la certitude que la politique de la France est inébranlable.

Il ne dépend que de l'Angleterre d'avancer cette échéance.

La situation est désespérée pour le Reich, dans la Ruhr. Cela explique les avances déguisées de la presse allemande à la France. Les journaux de Berlin affirment que M. Stresemann veut tenter des négociations avec Paris.

Il est incontestable que pareille démarche est délicate pour le chancelier allemand. Mais s'il ne réussit pas, à brève échéance, à améliorer la situation, il subira avant longtemps le sort de son prédécesseur.

Cependant nous devons être sur nos gardes et ne pas lâcher la proie pour l'ombre. M. Stresemann aura recours à de nombreuses manœuvres avant d'en arriver à la capitulation inévitable.

M. Poincaré ne sera pas pris au dépourvu. Il a dit, dimanche, dans une de ces remarquables mises au point où il excelle :

« J'entends bien que le nouveau chancelier, M. Stresemann, nous propose maintenant d'autres gages que la Ruhr et les chemins de fer des régions occupées. Mais nous aimons mieux tenir que courir. Les garanties dont on nous parle n'ajouteraient rien à l'hypothèque générale que le traité de Versailles donne aux Alliés sur tous les biens des Etats allemands. A ces droits théoriques, si étendus qu'ils soient, nous préférons les sûretés positives que nous avons en mains... »

Tous les Alliés applaudiront à ce langage qui est la prudence même. Et le *Sunday Pictorial*, déclarant que la résistance passive va cesser ajoute :

« Il est probable qu'un accord va intervenir entre la France et l'Allemagne et, dans ce cas, le gouvernement britannique va se trouver dans une situation humiliante. Les événements ont pris la tournure prévue par les Français. »

Ayant aplani le conflit italo-grec,

M. Poincaré est en passe de triompher de la mauvaaise foi des vaincus. Il n'y a là rien d'humiliant pour l'Angleterre... à moins qu'à Londres on soit vraiment hostile à la résurrection de notre pays!...

A. C.

La puissance d'épargne de la France

C'est grâce à l'esprit d'économie de ses habitants que notre pays a toujours réussi à surmonter les crises économiques les plus graves.

La guerre a-t-elle fait perdre au peuple de France son goût de l'épargne? Nullement. Pour s'en convaincre, il suffit de voir l'importance des opérations des caisses d'épargne.

Le nombre des livrets de la Caisse nationale d'épargne n'a pas fléchi pendant la guerre, ainsi qu'on eût pu le craindre. Il resta stationnaire de 1914 à 1918 pour passer de 6 millions 600.000 à plus de 7 millions en 1921. Le nombre des épargnants continue donc d'augmenter selon une progression à peine inférieure à celle d'avant-guerre.

Au cours des hostilités, le nombre des livrets n'a pas diminué ; des retraits importants furent seulement effectués.

En 1915, 1916 et 1917, ils furent supérieurs aux versements.

Dès le milieu de cette année 1917, au cours de laquelle commença l'ascension des salaires, les versements s'émoussèrent sur les retraits. A l'heure actuelle, l'excédent en faveur des versements est très supérieur à ce qu'il était avant la guerre.

Les chiffres suivants nous instruisent avec évidence :

| | |
|-------------------------------------|-----------------|
| 1913 | fr. 660.406.013 |
| 1922 | 1.175.484.915 |
| 1923 (cinq prem. mois). 527.070.832 | |

L'accroissement constant du nombre des livrets et celui de l'excédent des versements sur les retraits sont les deux signes les plus probants de la situation favorable dans laquelle se trouve actuellement la petite épargne.

Les versements de 1922 sont presque doubles de ceux de 1913.

L'augmentation des versements des caisses d'épargne est proportionnelle à l'augmentation des salaires, et ceci suffit à démontrer que le laborieux peuple de France n'a rien perdu de ses qualités d'épargne.

Sachant que les versements effectués aux caisses d'épargne se maintiennent en proportion des salaires, que le nombre des livrets augmente ainsi que l'excédent des versements sur les retraits, on peut affirmer, preuves à l'appui, que la puissance d'épargne de la France est au moins égale, sinon supérieure, à celle d'avant-guerre.

INFORMATIONS

LE CONFLIT ITALO-GREC

Une note de l'agence Reuter donne comme bonne l'impression qui se traduit actuellement à Londres.

Dans les milieux autorisés, on espère que la Grèce trouvera le moyen d'accepter les décisions de la conférence des ambassadeurs comportant la perspective d'une solution bilatérale satisfaisante.

On enregistre dans ces mêmes milieux qu'une punition exemplaire est demandée pour les meurtriers. On enregistre également la modification apportée à la première demande italienne sur deux points particulièrement désagréables à la Grèce.

Commentaires anglais

Commentant la situation politique, le *Sunday Time* écrit :

« Si la France est d'accord avec l'Angleterre pour soutenir l'autorité de la S. D. N., il est possible que M. Mussolini réfléchisse avant de braver cette institution. Malheureusement, il ne semble pas que M. Poincaré se dispose à réaliser cet accord. »

On s'est battu à Patras

Le *« Giornale d'Italia »* publie la dépêche suivante de Corfou :

« Des bateliers venus de Patras disent que, durant la manifestation

anti-italienne qui a eu lieu dans cette ville, le consulat d'Italie a été incendié par les Grecs.

« La colonie italienne de Patras, qui compte 5.000 personnes, aurait réagi. Il y aurait des victimes de part et d'autre. »

« Le quartier italien est entouré par la police grecque, par mesure de protection. »

Un ultimatum de la Grèce à l'Albanie

Selon les journaux, la Grèce aurait envoyé à l'Albanie un ultimatum lui donnant un délai de cinq jours pour la remise des responsables du massacre de Janina.

Pas de convention secrète turco-bulgare

Le bureau de presse turc est autorisé à démentir formellement la nouvelle publiée dans certains journaux d'après laquelle une convention secrète serait bientôt conclue à Constantinople entre la Turquie et la Bulgarie.

M. Cuno avait déjà fait échouer une tentative de négociations

Dans un discours prononcé à Dresde, le président du Conseil saxon, M. Zeiger, a déclaré qu'en mai dernier la Tchécoco-Slovaquie, la Suisse et la Hollande avaient essayé de frayer la voie aux négociations franco-allemandes, mais que l'ex-chancelier avait, par son attitude, fait échouer cette tentative.

Traitant la question intérieure, M. Zeiger a rappelé que, récemment, à Bautzen, un certain nombre d'individus qui avaient prémédité de l'assassiner, ont été arrêtés. Il a réclame des mesures énergiques contre les organisations secrètes dont il a évalué le nombre des membres à 6.000.

Les demandes des syndicats allemands

La Fédération des Syndicats a soumis au gouvernement un mémoire dans lequel il demande : 1. l'introduction d'une monnaie stable ; 2. une tentative définitive en vue d'amener une solution du conflit de la Ruhr ; 3. l'organisation de travaux publics productifs pour occuper les chômeurs ; 4. la saisie des valeurs réelles.

A la S. D. N.

La 6^e Commission (questions politiques) après avoir pris connaissance du rapport de la sous-commission chargée d'examiner la demande d'admission de l'Etat libre d'Irlande, a approuvé ce rapport et proposé, à l'Assemblée, l'admission de cet Etat dans la Société.

La proposition a été adoptée à l'unanimité.

L'avis de Foch sur la guerre future

L'écrivain suédois Ivan Bjurme vient de publier dans le *« Stokholms-tidningen »* et le *« Politiken »* un entretien avec le maréchal Foch. Ce qui a été apprécié par la Suède, c'est le langage pacifique tenu par le grand soldat.

Foch a dit : « Il n'y aura pas de guerre si la France peut l'empêcher. » Et en véritable général d'une démocratie, il ajouta : « Dans une guerre, l'opinion publique a la même valeur que l'armée. Les Allemands ont commis la faute de négliger ce principe de sagesse. Une politique pour être heureuse doit être nationale. »

Le neuvième anniversaire de la Marne

La ville de Meaux a commémoré dimanche, le neuvième anniversaire de la première victoire de la Marne. Une nombreuse assistance participait à cette cérémonie, que présidait le ministre de la guerre, entouré du maréchal Joffre, du général French, du général Gouraud, gouverneur de Paris ; de M. André Lefèvre, vice-président de la Chambre ; de nombreux généraux et parlementaires ; les représentants du Président de la République et des ministres et des attachés militaires de toutes les nations alliées.

L'ex-Kronprinz veut rentrer en Allemagne

L'ex-kronprinz, fatigué de s'adresser au gouvernement prussien au sujet des moindres changements qui surviennent parmi le personnel de son domaine de Oels (Allemagne), a manifesté l'intention de retourner dans son pays. « Je veux, a-t-il dit, administrer moi-même mes biens, en un mot vivre pour ma famille et avec elle. »

Les républicains irlandais ne prêteront pas serment au roi

Le *« Sunday Illustrated »* a pris une interview à l'un des chefs du parti irlandais qui lui a déclaré que les républicains irlandais ne céderaient pas au Dail et ne prêteront pas serment au roi.

Selon une information de Dublin au *« Sunday Times »*, les membres républicains du Dail assisteront à la séance d'ouverture de cette Assemblée, le 19 courant, mais conformément au mandat reçu de leurs électeurs, ils revendiqueront le droit de ne pas prêter serment à la couronne.

Le cataclysme du Japon

Suivant les dernières nouvelles parvenues du Japon, une nouvelle panique s'est emparée des habitants du petit village de Gotemba, situé au pied du Fusi-Yama, de fortes secousses s'étant de nouveau fait sentir.

Bien que jusqu'à présent cette appréhension ne semble pas justifiée, des étrangers arrivés à Kobé confirment que depuis quelques jours la montagne sacrée présente tous les symptômes d'une grande activité. On espère toutefois que cette activité ne sera pas suffisante pour déterminer une nouvelle catastrophe.

Le consul Déjardin ne serait pas mort

Le télégramme de l'ambassade de France, à Tokio, avait annoncé la mort de M. Paul Déjardin, consul de France à Yokohama, mais un télégramme reçu par la famille de M. Déjardin, qui habite Aigues-Vives, dans le Gard, annonce que celui-ci serait sain et sauf, ayant échappé à la terrible catastrophe. Il serait réfugié sur l'« André-Lebon ».

L'origine du cataclysme

Le chef des services de l'« United Press », à Tokio, a pu faire parvenir un message sans fil à New-York. Il déclare que le tremblement de terre fut la dernière convulsion du volcan Oshima, qui s'élevait de la mer à quelques milles au large de Yokohama.

Le microbe de la scarlatine serait découvert

On annonce que les professeurs de Cristiana, de Palerme, et Curonia, de Rome, auraient découvert le bacille de la scarlatine.

CHRONIQUE LOCALE

LOIS SABOTÉES

A la suite de la campagne menée pour réaliser des économies, le Parlement décida de supprimer un certain nombre de fonctionnaires.

L'article 102 de la loi de finances de 1923 prévoit que, pendant l'année en cours, il sera procédé à la suppression de 15.000 fonctionnaires. En 1922, 50.000 emplois avaient été supprimés, conformément à la loi de finances du 31 décembre 1921.

Ce que demandait le pays, c'était la suppression des emplois inutiles, car nul ne l'ignore, il y en a beaucoup en France.

Or, il fallait que chaque administration indiquât le nombre de ces emplois inutiles. Il paraît que toutes les administrations n'ont pas répondu au vœu du pays.

Certaines administrations ont proposé des suppressions qui ont été réalisées ; mais d'autres n'ont voulu rien savoir et si elles ont procédé à ces suppressions, c'est en se « payant la tête » des auteurs du projet de loi.

Le *« Réveil Economique »* déclare nettement que dans les P. T. T. on a cherché tout simplement à rendre inefficace la mesure de compression imposée, car toutes les compressions ont porté sur le personnel d'exécution.

Mais on s'est bien gardé de supprimer les nombreux emplois de direction ou de contrôle créés depuis la guerre. En agissant ainsi, l'administration des Postes avait pour but de décourager toutes les tentatives ultérieures du même genre, et d'obtenir rapidement le rétablissement des emplois supprimés. Il faut reconnaître qu'elle est arrivée à ses fins, puisqu'une grande partie des emplois supprimés à partir du 31 décembre 1922 ont été rétablis au budget de 1923 ; en s'est borné simplement à changer la dénomination de ces emplois et à remplacer le personnel titulaire par du personnel auxiliaire.

Et ce n'est pas plus malin que cela ; mais on avouera que c'est une plaisanterie, une mauvaise plaisanterie.

Car, pourquoi n'a-t-on pas comprimé les effectifs du personnel supérieur de l'administration centrale? Le nombre de ces emplois, indique notre confrère parisien, est passé de 88 (chiffre d'avant-guerre), à 118, alors que par suite des mesures de décentralisation réalisées, le nombre du personnel subalterne a diminué constamment!

Ainsi, à la Caisse nationale d'Épargne, gérée par les P. T. T., il y avait au siège central, avant la guerre, 364 dames employées, surveillées directement par les sous-chefs de bureaux. Actuellement, et bien que le nombre de ces derniers aient été augmenté de 2 unités, il existe en plus 6 emplois de surveillantes principales et 25 emplois de surveillantes. Dans les autres services de l'administration centrale, il y a 12 surveillants ou surveillantes principales pour 60 dames employées, soit 1 unité de surveillance pour 5 employées!

Et pendant ce temps, nos campagnes sont desservies plutôt mal que bien, car, l'argent dépensé pour des emplois inutiles dans les grandes villes manque pour payer les « auxiliaires », les « courriers » qui sont chargés de faire la distribution des lettres, des télégrammes, du transport des lettres de la gare au bureau de poste.

Ce n'est pas ce que voulait le pays quand il réclamait des compressions de dépenses ; il voulait la suppression des emplois inutiles, voilà tout.

Et ce sont ces emplois qui ont été conservés, et qui coûtent le plus cher!

La logique, la bonne volonté ne sont pas des règles observées par les grandes administrations.

Et voilà pourquoi des mesures qui paraissent justes, vont, par suite de leur mauvaise application, à l'encontre de ces mesures et partant de l'intérêt public.

LOUIS BONNET.

Perceptions

Les commis de perception du Lot dont les noms suivent sont élevés à la classe ci-après :

M. Barre, de la 3^e à la 2^e classe à compter du 1^{er} septembre 1923 ; MM. Cavallé et Labie de la 4^e à la 3^e classe, à compter du 1^{er} avril 1923. Félicitations.

Récompenses honorifiques

La médaille d'or pour services rendus aux œuvres de la prévoyance sociale est accordée à MM. Badiel et Durand, directeurs de la Caisse d'épargne de Figeac. Nos félicitations.

Postes

M. Grenier, facteur auxiliaire à Comiac est nommé facteur rural à Bretenoux.

Arts et manufactures

Parmi les candidats admis comme élèves ingénieurs à l'École Centrale des Arts et Manufactures, nous relevons le nom de notre jeune compatriote François Magloire, de Lalbenque. Nos félicitations.

Mutations

Notre compatriote M. Michaudel, officier d'administration de 2^e classe à la 17^e région à Cahors, est affecté à la 15^e région.

Nous adressons à M. Michaudel qui compte de nombreux amis à Cahors, nos vives félicitations.

M. Baiduchie, officier d'administration de 2^e classe à la 15^e région, passe à la 17^e région.

Compatriote

Notre compatriote M. Blin, chef de bataillon, breveté de l'état-major particulier de l'infanterie, est nommé professeur titulaire du cours d'histoire militaire à l'École spéciale militaire. Il est maintenu à l'état-major particulier de l'infanterie.

Nos félicitations à notre distingué compatriote qui est un ancien élève du lycée Gambetta.

Administration

Notre jeune compatriote M. Périer de Féral, attaché au cabinet du Garde des Sceaux, est nommé sous-préfet de Bar-sur-Aube.

Nos félicitations à notre distingué compatriote.

Gaîtés et désagréments du téléphone !

Voici l'histoire authentique que, en tant que journaliste M. S., et un constructeur anonyme.

M. S., dont la femme avait été prise d'un étourdissement subit, téléphona à son docteur, M. D., pour lui demander conseil.

La conversation s'engagea.

M. S., Docteur, ma femme se plaint de douleurs générales et d'une souffrance aiguë dans le côté gauche. Que faut-il faire ?

Le D... — Mettez-lui des compresses chaudes ; après quoi...

Ici une friture téléphonique, et M. S., écoute ahuri cette déclaration émanant évidemment d'un constructeur de chaudières.

Laissez-la refroidir pendant 24 heures ; puis, à coup de marteau frappez-la vigoureusement pour détacher la crasse. Prenez une lance d'arrosage à forte pression et lavez-la à fond.

Le classement des candidats sera fait dans l'ordre suivant :

1° Les invalides visés ci-dessus ;

2° Les militaires classés en vertu des lois de 1905 et 1913 ;

3° Les pensionnés définitifs ou temporaires, en tenant compte de leur qualité d'anciens combattants, de leur degré d'invalidité, de leurs charges de famille.

A partir du moment où le classement est arrêté par le ministre, la réunion des différents éléments dont il se compose forme une liste unique par emploi avec numérotation continue, qui est publiée au Journal Officiel.

Les nominations ne peuvent être faites que dans l'ordre qu'elle indique, jusqu'à épuisement complet de cette liste.

Les emplois réservés

Le Journal Officiel a publié le décret portant réajustement d'administration publique sur les emplois réservés.

Ajoutons que le retard apporté à la publication est dû uniquement à la longueur même de son texte et à la difficulté de composer les tableaux qu'il comporte.

En voici les dispositions essentielles :

Les emplois sont répartis en quatre catégories. Les trois premières comportent des examens ou des épreuves. Les candidats aux emplois de la quatrième doivent savoir lire, écrire et compter, etc., pour certains emplois, justifier d'une pratique technique ou d'aptitudes physiques.

Les emplois d'une même catégorie exigent les mêmes aptitudes physiques et professionnelles forment un groupe d'emplois dans la catégorie.

Sont seuls considérés comme combattants les candidats qui se sont trouvés dans une des situations prévues comme donnant droit à l'indemnité de combat.

Les candidats adressent leurs demandes d'emploi, par l'intermédiaire de la gendarmerie, au commandant de la subdivision de région de leur domicile.

La demande indique par ordre de préférence les départements où le candidat désire être nommé.

Une déclaration est jointe faisant connaître le nombre et l'âge des enfants mineurs ou infirmes à la charge des candidats.

C'est le commandant de la subdivision qui établit les dossiers.

L'aptitude physique est constatée par un certificat délivré par trois médecins, deux militaires et un civil. Le candidat peut se présenter à la visite accompagné de son médecin.

En cas de refus du certificat d'aptitude physique, le candidat peut demander au ministre des Pensions une expertise médicale.

Le certificat d'aptitude professionnelle ne peut être délivré qu'aux candidats qui ont obtenu le certificat d'aptitude physique.

Les invalides titulaires d'un emploi réservé pour lequel ils auront été reconnus incapables en raison de leur infirmité ou maladie, devront adresser une demande au ministre ou au chef de service sous l'autorité duquel ils sont placés, pour être nommés à un autre emploi, réservé ou non.

Le classement des candidats sera fait dans l'ordre suivant :

1° Les invalides visés ci-dessus ;

2° Les militaires classés en vertu des lois de 1905 et 1913 ;

3° Les pensionnés définitifs ou temporaires, en tenant compte de leur qualité d'anciens combattants, de leur degré d'invalidité, de leurs charges de famille.

A partir du moment où le classement est arrêté par le ministre, la réunion des différents éléments dont il se compose forme une liste unique par emploi avec numérotation continue, qui est publiée au Journal Officiel.

Les nominations ne peuvent être faites que dans l'ordre qu'elle indique, jusqu'à épuisement complet de cette liste.

Le classement des candidats sera fait dans l'ordre suivant :

1° Les invalides visés ci-dessus ;

2° Les militaires classés en vertu des lois de 1905 et 1913 ;

3° Les pensionnés définitifs ou temporaires, en tenant compte de leur qualité d'anciens combattants, de leur degré d'invalidité, de leurs charges de famille.

A partir du moment où le classement est arrêté par le ministre, la réunion des différents éléments dont il se compose forme une liste unique par emploi avec numérotation continue, qui est publiée au Journal Officiel.

Les nominations ne peuvent être faites que dans l'ordre qu'elle indique, jusqu'à épuisement complet de cette liste.

Le classement des candidats sera fait dans l'ordre suivant :

1° Les invalides visés ci-dessus ;

2° Les militaires classés en vertu des lois de 1905 et 1913 ;

3° Les pensionnés définitifs ou temporaires, en tenant compte de leur qualité d'anciens combattants, de leur degré d'invalidité, de leurs charges de famille.

A partir du moment où le classement est arrêté par le ministre, la réunion des différents éléments dont il se compose forme une liste unique par emploi avec numérotation continue, qui est publiée au Journal Officiel.

Les nominations ne peuvent être faites que dans l'ordre qu'elle indique, jusqu'à épuisement complet de cette liste.

Le classement des candidats sera fait dans l'ordre suivant :

1° Les invalides visés ci-dessus ;

2° Les militaires classés en vertu des lois de 1905 et 1913 ;

3° Les pensionnés définitifs ou temporaires, en tenant compte de leur qualité d'anciens combattants, de leur degré d'invalidité, de leurs charges de famille.

A partir du moment où le classement est arrêté par le ministre, la réunion des différents éléments dont il se compose forme une liste unique par emploi avec numérotation continue, qui est publiée au Journal Officiel.

Les nominations ne peuvent être faites que dans l'ordre qu'elle indique, jusqu'à épuisement complet de cette liste.

Le classement des candidats sera fait dans l'ordre suivant :

1° Les invalides visés ci-dessus ;

2° Les militaires classés en vertu des lois de 1905 et 1913 ;

3° Les pensionnés définitifs ou temporaires, en tenant compte de leur qualité d'anciens combattants, de leur degré d'invalidité, de leurs charges de famille.

A partir du moment où le classement est arrêté par le ministre, la réunion des différents éléments dont il se compose forme une liste unique par emploi avec numérotation continue, qui est publiée au Journal Officiel.

Les nominations ne peuvent être faites que dans l'ordre qu'elle indique, jusqu'à épuisement complet de cette liste.

Le classement des candidats sera fait dans l'ordre suivant :

1° Les invalides visés ci-dessus ;

2° Les militaires classés en vertu des lois de 1905 et 1913 ;

3° Les pensionnés définitifs ou temporaires, en tenant compte de leur qualité d'anciens combattants, de leur degré d'invalidité, de leurs charges de famille.

A partir du moment où le classement est arrêté par le ministre, la réunion des différents éléments dont il se compose forme une liste unique par emploi avec numérotation continue, qui est publiée au Journal Officiel.

Co que l'Etat paie aux rentiers

Voici, telles que M. de Lasteyrie les a fixées au budget de 1923, les sommes prévues pour le paiement des arrérages des Emprunts de l'Etat :

| | |
|---|---------------|
| Rentes 3 0/0 | 590.723.583 |
| Rentes 5 0/0 | 908.400.000 |
| Rentes 4 0/0 1917 | 351.100.000 |
| Rentes 4 0/0 1918 | 836.640.000 |
| Rentes 6 0/0 1920 | 1.603.380.000 |
| Rentes 5 0/0 amortissables, 1920 | 932.201.750 |
| Rentes 3 0/0 amortissables, 1920 | 156.800.000 |
| Rentes 3 1/2 0/0 amortissables, 1914 | 99.000 |
| Emprunt contracté aux Etats-Unis (1920) | 140.685.684 |
| Emprunt contracté aux Etats-Unis (1921) | 186.409.800 |
| Intérêts des opérations à court terme faites à l'étranger | 114.864.736 |
| Intérêts des obligations remises au gouvernement américain en représentation de ses avances | 240.000.000 |
| Intérêts des obligations de la Défense nationale | 34.504.375 |
| Intérêts des bons Trésors 6 0/0 | 483.927.440 |
| Intérêts de la dette flottante du Trésor | 3.124.400.000 |
| Annuités aux Compagnies de chemins de fer | 39.686.044 |
| Total | 9.813.832.412 |

Majoration de rentes viagères (Loi du 31 décembre 1895)

Dans le but d'encourager la prévoyance et la constitution de retraites, des majorations de rentes viagères seront accordées, en 1923, en exécution de la loi du 31 décembre 1895, aux titulaires de livrets de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse, ainsi qu'aux pensionnaires des Sociétés de secours mutuels ou des Sociétés de secours et de prévoyance qui rempliront, au point de vue de l'âge, de la continuité des versements et de la situation de fortune les conditions énumérées ci-après :

Ces rentes supplémentaires seront servies par la caisse nationale des retraites. Elles ne pourront excéder le cinquième de la rente primitive (art. 25 de la loi du 13 juillet 1896).

Pour être admis à bénéficier de la répartition qui sera faite en 1923, le postulant doit remplir toutes les conditions suivantes :

1. Etre de nationalité française ;

2. Etre titulaire d'un livret de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse ou pensionnaire d'une Société de secours mutuels ou de toute autre Société de secours et de prévoyance ;

3. Etre âgé de 65 ans au moins avant le 1^{er} janvier 1924, c'est-à-dire être né au plus tard le 31 décembre 1858 ;

4. Avoir effectué, pendant vingt-cinq années au moins, des actes de prévoyance autres que ceux prévus par la loi du 5 avril 1910 (retraites ouvrières et paysannes), en opérant des versements à la Caisse nationale des retraites ou en payant des cotisations régulières à des Sociétés servant des pensions de retraite et ayant, depuis le même temps, établi un fonds de retraite ;

5. Ne pas jouir, y compris la rente dont la majoration est demandée, d'un revenu personnel, viager ou non supérieur à 360 francs.

6. N'avoir pas participé aux majorations qui ont été accordées de 1896 à 1922 inclus.

D'autre part, et indépendamment des majorations de rentes viagères, des bonifications spéciales pourront être attribuées, après avis de la Commission supérieure de la Caisse nationale des retraites aux pensionnaires remplissant les conditions ci-dessus indiquées, et qui auront élevé au moins quatre enfants jusqu'à l'âge de trois ans accomplis.

Les intéressés qui demanderont à bénéficier de ces dispositions, devront se présenter pour faire leur demande à la mairie de leur résidence, munis de toutes pièces pouvant établir leurs droits et ce avant le 31 octobre 1923, sous peine d'exclusion.

Pour les sinistrés agricoles

Par arrêté préfectoral, MM. Félix Moisset et Léon Arnal sont nommés commissaires, à l'effet de procéder, concurremment avec M. le Contrôleur des contributions directes, à la constatation des dommages signalés par M. le Maire de Lentillac-Saint-Étienne, à la suite des orages du 8 juillet dernier.

Pour les communes de Cressensac et de Gignac ont été nommés respectivement : MM. Jean Marcou et Louis Castanet, et MM. Jacques Vergne et Léonard Vergne.

Les habitants des hameaux de Mespoulhé, des Esculasses, de Lasserre et de Combrai se plaignent de dégâts occasionnés par des orages qui ont eu lieu dans la nuit du 15 au 16 août et demandent la nomination d'experts, à l'effet de procéder à des constatations. La récolte a été endommagée dans ces localités. Les pertes portent particulièrement sur le blé noir, les pommes de terre et les châtaignes.

Souvenir Français de Saint-Mihiel

Monument du Bois d'Ailly

Le Comité a l'honneur de faire connaître que l'inauguration du Monument du Bois d'Ailly aura lieu le 30 septembre prochain, dans la matinée sous la présidence de M. Poincaré, président du Conseil des Ministres et de M. Maginot, ministre de la Guerre et des Pensions, présidents d'honneur du Comité.

Le Président du Comité d'initiative, Commandant COLCHEN.

Nota. — On est prié de se faire inscrire, avant le 15 septembre, pour le banquet qui suivra la cérémonie d'inauguration (Prix : de 12 à 15 fr.).

Médaille communale

En vue de la prochaine promotion de la Médaille d'honneur communale instituée par décret du 20 août 1921 destinée à récompenser les services des employés communaux pour lesquels il n'existe pas de récompense honorifique spéciale, les demandes des intéressés devront être adressées au Maire de chaque commune avant le 20 septembre courant afin qu'elles puissent parvenir à la Préfecture avant le 25 septembre au plus tard.

Fête votive

La fête des Tuileries (près Cahors) a été célébrée, avec entrain. Malgré la lourde chaleur, de nombreux visiteurs étaient venus de Larroque, de Lamadeleine, de Cahors, notamment. Jusqu'à minuit, les danseurs, puccin, aux sons d'un excellent orchestre, se livraient aux plaisirs de la danse. Les jeunes gens du coquet hameau des Tuileries avaient bien fait les choses et méritent d'être félicités.

Récoltes des céréales

L'Officiel publie les résultats approximatifs des récoltes de céréales en 1923 en France. Voici les renseignements suivants sur le Lot :

Orge d'hiver et de printemps : Superficie ensemencée, 750 hectares. Production : 5.780 quintaux.

Avoine d'hiver et de printemps : 15.700 hectares. Production : 138.470 quintaux.

La grande tenue est obligatoire à partir du 1^{er} octobre 1923

La question a été posée au ministre de la Guerre, à l'effet de savoir si un officier de l'armée active, ayant encore moins de trois ans de service à accomplir pour avoir sa retraite, est obligatoirement astreint à se procurer pour le 1^{er} octobre 1923, la nouvelle grande tenue.

Or, la réponse du ministre est la suivante : Un officier de l'armée active est astreint à se procurer pour le 1^{er} octobre 1923, la nouvelle grande tenue, quel que soit le nombre d'années de services lui restant à accomplir. Cette tenue est d'ailleurs susceptible d'être utilisée dans les circonstances où l'officier traitait est autorisé à revêtir l'uniforme militaire.

Situation viticole

Le « Moniteur Vinicole » publie les renseignements suivants sur la situation du vignoble dans le Quercy.

Dans le Quercy, de très abondante que s'annonçait la récolte en mai, elle ne sera, du fait de la coulure, des maladies et de la sécheresse, que celle d'une année au-dessous de la moyenne. Les journées des 8, 10 et 12 août furent très mauvaises, et la température élevée, 52° au soleil, a fait qu'il y a eu beaucoup de grillés. Le 30 août, il est tombé un peu d'eau, ce qui a rafraîchi la vigne, et les raisins pourront gonfler un peu. Les vendanges seront tardives, car la maturité présente des inégalités en raison de la longue durée de la floraison.

Grande activité en affaires depuis un mois, et à l'heure actuelle, lorsqu'on trouve vendeur, il faut payer au-dessus de 200 fr. la barrique pour des 9°5 environ. La propriété, qui défie encore de la marchandise, vu la hausse brusque, espère des cours plus élevés, et attend pour vendre.

Marché du travail

La situation du marché du travail dans le Lot pendant la semaine du 27 août au 1^{er} septembre 1923, a été la suivante :

Nombre de placements à demeure (locaux) : 5 hommes.

Inter locaux et hors du département : 18 hommes, 10 femmes.

En extra : 3 hommes, 2 femmes.

Demandes d'emploi non satisfaites : 3 hommes, 2 femmes.

Offres d'emploi non satisfaites : 10 hommes, 6 femmes.

Les admirables qualités des huîtres

A l'Académie des sciences, M. Joubin a parlé de la valeur nutritive des poissons et des crustacés, en particulier de celle des huîtres.

Il résulte des études et observations effectuées à ce sujet que les huîtres sont de beaucoup le plus nourrissant des coquillages. Elles ont, en outre, un effet antiscorbutique ; de même le citron, de sorte qu'en mangeant des huîtres au citron on a le meilleur préventif contre le scorbut.

Tribunal correctionnel

Audience de vacation

OUVRAGES ET COUPS

Le tribunal condamne à 25 francs d'amende pour coups et outrages et à 5 francs pour ivresse le sieur Lescale Louis, 36 ans, manoeuvre à Cahors.

NÉGLIGENCE

Un propriétaire de Crayssac, nommé B... T., est condamné à 50 francs d'amende pour avoir oublié de présenter son cheval à la Commission de classement.

INFRACTION

Pour infraction à la police des chemins de fer, le sieur Labat Henri, demeurant à Montauban est condamné à 25 francs d'amende.

VOIES DE FAIT

Le sieur Pierre Courty, 41 ans, poursuivi pour voies de fait est relaxé.

VITICULTEURS ! commandez d'urgence

les MULTILEVORES JACQUEMIN

pour l'amélioration des Vendanges et tous les Produits Viticoles

Pharmacie PAUL GARNAL — CAHORS

Arrondissement de Cahors

Calamane

Fête votive. — La jeunesse du hameau des Lattes avait organisé dimanche une fête votive qui fut tout à fait réussie.

De Calamane et des communes voisines, nombreux étaient venus les visiteurs qui ont emporté de notre fête un excellent souvenir.

Nos félicitations aux organisateurs.

Les Junies

Nécrologie. — C'est avec un vif regret que nous apprenons la mort de Mme Solmiac, née Cazaly, femme de M. Solmiac, maire et notaire des Junies, décédée à l'âge de 42 ans.

Dans cette triste circonstance, nous prions M. Solmiac de vouloir bien agréer nos sincères condoléances.

St-Denis-Catus

Nécrologie. — C'est au milieu d'une grande affluence qu'on eut lieu les obsèques de M. Jean Salanié, conseiller municipal, enlevé subitement à l'affection des siens dans la force de l'âge.

M. Salanié était très aimé de toute la population de St-Denis à cause de ses belles qualités de cœur. Aussi sa disparition prématurée laisse-t-elle un grand vide parmi nous.

Au cimetière, M. Raymond Calmels, maire et conseiller général a, au nom du conseil municipal et de l'Amicale des démobilisés, salué en des termes émouvants, la mémoire du cher disparu.

A notre tour, nous adressons à tous les membres de cette famille, si cruellement éprouvée nos condoléances attristées et l'expression de notre vive sympathie.

Gigouzac

Election municipale. — Le conseil municipal de la commune de Gigouzac est convoqué pour le dimanche 7 octobre 1923, en vue d'élire un adjoint au maire, en remplacement de M. Pradié, décédé.

Findou

Obsèques. — Vendredi ont eu lieu les obsèques de M. Ambroise Soulié, maire de Findou, décédé à l'âge de 58 ans, après une très courte maladie.

Toute la population avait tenu à accompagner à sa dernière demeure celui qui, pendant près de 30 ans, administra avec sagesse et dévouement la commune ; une foule énorme de parents et d'amis des communes voisines s'était également jointe au cortège.

Devant le caveau de la famille, M. Lamartinié, au nom de la population, puis M. Momméjat, instituteur, au nom et par délégation du Conseil municipal, adressèrent, en des paroles empreintes de la plus sincère émotion, le dernier adieu à l'homme de bien, à l'homme actif et dévoué qui fut M. Soulié.

Nous exprimons à M. Jacques Soulié, conseiller d'arrondissement, son frère, et à toute la famille, nos bien sincères condoléances.

Vaylats

Postes. — L'agence postale créée à Vaylats sera mise en activité le 1^{er} octobre prochain.

Cet établissement secondaire ne desservira que la commune de Vaylats.

Cabrerets

Fête votive. — La jeunesse du village de Menlan célébrera la traditionnelle fête annuelle qui aura lieu dimanche prochain 16 septembre.

Dimanche matin, réveil en fanfare, tour de ville ; de 9 à 11 h., distribution de bouquets ; à 3 h., grand bal champêtre, bataille de confetti ; de 8 à 9 h., feu d'artifice, retraite aux flambeaux ; de 9 h. à minuit, grand bal de nuit.

Un restaurant sera tenu par une gracieuse jeune fille dont la renommée de bonne cuisinière n'est pas à faire.

Le Comité.

Luzech

C'est en vain que je parcours les colonnes du « Journal du Lot » à la recherche d'une nouvelle de source Luzechoise.

Luzech, comme les peuples heureux, n'a pas d'histoire. Et cependant le mois de septembre marque l'époque de l'année la plus attrayante, la plus digne d'intérêt, la plus riche de distractions de tous genres.

N'est-ce point le mois de la fête, du pèlerinage à Notre-Dame de l'Île ?

La société musicale trouve de multiples occasions de satisfaire un public toujours enthousiaste pour la bonne musique, toujours prêt à admirer et à louer les efforts des « Enfants de Luzech » dont il sait apprécier la réelle valeur.

Et n'est-ce point aussi l'heure du réveil pour l'Union Sportive qui sommeille depuis de longs mois dans l'attente de nouvelles équipées ?

Champions de football rugby du Périgord-Agenais de 4^e série après une saison remarquable au cours de laquelle la jeunesse Luzechoise a brillamment affirmé sa haute valeur sportive, les jeunes athlètes connaissent à nouveau la fièvre des grands matches.

C'est le titre de champion de 3^e série qui maintenant est en jeu. La tâche va être rude.

Est-elle insurmontable ? Ce serait méconnaître les grandes qualités physiques et morales des jeunes sportifs Luzechois, que de désespérer de la victoire.

L'U. S. L. se prépare en silence, mais sa préparation est méthodique, raisonnée, réfléchie, redoutable.

Les sociétés qui s'inscrivent pour le titre avec Luzech, devront compter avec un concurrent sérieux, préparé à une lutte loyale et courtoise certes, mais ferme, résolue, opiniâtre.

Puissent les annales de l'Union Sportive s'enrichir d'un nouveau titre de champion de P. A. de 3^e série que tous, à Luzech, ont à cœur de mériter et de gagner !

J. A. E. caillé.

St-Laurent-Lormie

Médaille militaire. — Nous apprenons avec un vif plaisir l'attribution de la médaille militaire pour fait de guerre au réserviste Rauzières Honoré, de Gardes. Titulaire de plusieurs citations élogieuses, plusieurs fois blessé, ce vaillant guerrier a en maintes circonstances mérité la décoration qu'il reçoit aujourd'hui, un peu tard sans doute ; mais c'est une juste récompense.

Ajoutons que M. Rauzières est le petit-fils de notre distingué maire M. Denègre qui lui aussi fut un brave lors de l'autre guerre, dont il revint avec une blessure. A

LE CHANCELIER VA REPRENDRE

De Berlin : Le chancelier répondra demain à M. Poincaré sous la forme d'une déclaration donnée à la presse...

ON CAUSE A BERLIN !

De Berlin : Les pourparlers préliminaires se poursuivent actuellement à Berlin. Certaines personnalités qui, en temps ordinaire, ont mission de maintenir les relations diplomatiques...

La foudre brûle le drapeau italien !

D'Athènes : La foudre est tombée sur la forteresse de Corfou. Le drapeau italien est brûlé.

Berlin licencie les fonctionnaires inutiles

De Berlin : Le gouvernement a décidé de licencier sans retard un tiers de tout le personnel des fonctionnaires.

Italie et Belgique

De Bruxelles : On annonce que la princesse Marie-José serait prochainement fiancée au prince héritier d'Italie.

Représentant américain en Europe

De Londres : Le Président de la Chambre des représentants américain Gillett est arrivé à Plymouth. Il restera une dizaine de jours à Londres et ira ensuite à Paris et Berlin.

On demande pour Paris Une bonne dans maison bourgeoise

Voyage payé S'adresser pour renseignements Mme LEMOZ, 7, rue du Portail-Alban, CAHORS

ON DEMANDE Femme ou Jeune Fille

Pour faire travaux du ménage NOURRIE - BONS GAGES S'adresser Bureau du Journal

ON DEMANDE Métayer ou Maître valet

Pour exploiter Vignoble et Terres labourables S'adr. à M^{me} PÉCOURT, à SAUZET (Loz)

MÉNAGE

Demande place dans propriété de rapport Comme Fermiers ou Maîtres-valets Références de premier ordre. - Pressé S'adresser au Bureau du Journal

Direction-Gérance

offerte à Cahors par Imp^{le} Société à homme actif, sans connais. spéciales. Fixe et pourcent. Pas d'apport, mais références exigées. Ecrire à M. DUVAL, Administrateur, 10, place de la Bourse, PARIS.

LA PHOSPHODE GARNAL

Médication iodotannique phosphatée Remplace l'Huile de Foie de Morue Prix du Flacon : 40 francs UN SEUL MODÈLE DE FLACON GRANDEUR UNIQUE En vente dans toutes les Pharmacies

St-Cirq-Bel-Abbre

Election municipale. - Les électeurs de la section électorale de St-Cirq-Bel-Abbre, commune de St-Cirq-Soullaguet, sont convoqués pour le dimanche 23 septembre 1923, en vue d'élire un conseiller municipal...

Vayrac

Fête locale. - La jeunesse vayracoise fait le nécessaire pour donner toute satisfaction aux nombreux étrangers qui nous rendront visite à l'occasion des grandes fêtes...

Voici le programme de ces fêtes : Samedi, annonce des fêtes par des salves d'artillerie ; à 17 heures, réception de la fanfare de Figeac ; à 18 heures, tour de ville en musique ; à 21 heures, grande retraite aux flambeaux, ouverture du bal.

Dimanche 23, réveil en fanfare, aubade à la municipalité et à la population, grand bal, fête foraine, lancement du ballon « l'Uxellodunum », concours de beauté, apéritif-concert, grande bataille de confetti, brillants feux d'artifice de la maison Pasquie, d'Alvignac.

Lundi 24, concours-exposition des produits agricoles des cantons de Martel et Vayrac, courses de bicyclettes et pédestres, jeux divers : baquet, poêle, courses aux ânes, avec broutilles, en sac, concours d'amabilité.

Marchés aux prunes

Port-Sainte-Marie. - Samedi s'est tenu, dans notre ville, le marché-foire qui précède également notre fête locale. Disons que ce marché n'a pas eu grande importance sauf pour le marché aux prunes...

Villeneuve-sur-Lot, 8 septembre. - Apport, 1.200 quintaux : les 60-5, 120 à 130 fr.; 70-5, 100 à 115 fr.; 80-5, 80 fr.; 90-5, 60 à 65 fr.; 100-5, 45 fr.; 110-5, 35 à 40 fr.; fretin, de 10 à 20 fr. Pas d'invendus. Marché normal.

Monclar-d'Agenais. - Fretins, 25 fr.; les 90, 60 fr.; les 80, 80 fr.; les 70, 100 fr., les 60, 150 fr. Lauzun. - Notre marché du 8 septembre a été très important, plus de 800 quintaux avaient été apportés.

MISE AU POINT

Tout produit supérieur est immédiatement copié et contrefait : c'est ce qui arrive à la Quintonine. Aussi, n'acceptez aucune copie, ni aucune contrefaçon ; celui qui vous conseille un produit similaire y trouve seul son compte.

La Quintonine est un extrait composé remplaçant l'ancien extrait de quinquina. On la verse dans un litre de vin de table et instantanément on obtient, non pas un vin de quinquina - mais un excellent vin fortifiant complet, tonique et apéritif.

Arrondissement de Gourdon

Conseil municipal. - Nous recevons à 14 heures le compte rendu de la séance de dimanche, du Conseil municipal de Gourdon.

Grand concours de musique et de chant. - Voici la liste des candidats du Concours d'Amateurs qui aura lieu à Gourdon les 16 et 17 septembre 1923 :

De Bergerac : Mlle Cauro, mezzo-soprano ; Mme Caussade, soprano ; MM. Saubeau, comique-moyol ; Penicot, ténor ; Belugue, baryton ; Tesson, monologiste ; Bias, comique ; Bouchillon, comique-imitateur ; Mouton, comique ; Delent, pianiste.

De Brive : MM. Lacour, violoniste ; Lidon, diction et comédie ; Bass, comédie ; Blanc, comique-troupier ; Reynier, comédie et comique ; Altasserre, comédie ; A. Demaison, ténor ; Mianne, comique.

De Libourne : M. Lavie-Evalie, comique-troupier. De Périgueux : MM. Fournier, ténor et comique ; Bellocq, ténor ; Rondeau, baryton ; Lachaud, diction.

De Figeac : Mlle H. de Sales, soprano et pianiste ; M. Vincent, piston. De Montbazillac : Mlle M. Poumeau soprano. De Gontaud : M. D. Meynié monologiste.

De Jarnac : MM. G. Lyssandre tuba ; A. Pronzac, piston. De Saint-Céré : Mme Para, violoniste. De Decazeville : M. E. Lavergne, comique.

De Aiguillon : M. G. Bayle, ténor. De Sarlat : MM. Besse, comique-Moyol ; Prajot, Luquel, Cleyrat, Milles Mariotti, Martin, violonistes.

De Salviac : MM. Pélissier, patois-comique ; Depuntis, baryton ; Vargues, comique. De Gramat : M. Landelle, ténor.

De Cahors : M. Barreau, comique. De Montauban : M. R. Barreau, basse. D'Agen : Mme Landes, soprano.

De Gourdon : MM. Gineste, baryton ; Domène, comique ; Delmas, grime ; Cassagne, comique-troupier ; Mlle Mazet. De Bordeaux : Mme Darquié.

De Terrasson : Mlle G. Laudinat. Frayssinet-le-Gourdonnais. Voici le programme de la grande fête locale des 22, 23 et 24 septembre 1923 :

Samedi, à 16 h., réception de la musique, salves d'artillerie ; 21 h., retraite aux flambeaux, bal de nuit. Dimanche, à 5 h., réveil en fanfare ; 8 h., aubade aux habitants, distribution de bouquets et biscuits ; 11 h., apéritif concert ; 14 h., bal champêtre ; 15 h., cavalcade, chars, voitures et bicyclettes fleuries ; 17 h., course de bicyclettes ; 21 h., illumination générale, feu d'artifice, retraite aux flambeaux, grand bal de nuit, bataille de confetti.

Lundi, continuation de la fête, jeux divers, courses pédestres et aux œufs, jeux de la cruche et de la poêle, bal de jour et de nuit. Un banquet démocratique, sous la présidence de M. Louis-Jean Malvy, ancien ministre, aura lieu le lundi 24 septembre à midi. Prix de la carte 10 fr. Se faire inscrire à la Mairie de Frayssinet jusqu'au mardi 18 septembre.

Labastide-Murat. Dans les postes. - Nous apprenons avec plaisir que Mlle Yvonne Durand partie comme auxiliaire au bureau de poste de Laon, vient d'être nommée aide au bureau de Chezy-sur-Marne, même département.

Mlle Durand est la gracieuse fille de M. Durand, contrôleur des autobus départementaux à Labastide-Murat. Souillac. Le raid hippique. - Résultat du raid hippique (classement général) : 1. Mistinguette, à M. Bizac, en 4 h. 2 m. 30 s. ; 2. Bichette, à M. Soulié, en 4 h. 6 m. 30 s. ; 3. Souillagaise, gagnante des deux premières étapes, à M. Brousse, en 5 h. 1 m.

recevant, dans la même semaine, plus de dix invitations à des soirées ou à des matinées du dimanche. Il les accepta toutes, résolu maintenant à s'étourdir un peu, oublier sa honte, s'il était possible... En quelques mois, il acquit une situation mondaine prépondérante, conduisant des cotillons, prenant part à des tableaux vivants, des comédies ; apprenant à danser les mazoures (1) rythmés, aux entrechats périlleux et prompts.

Son travail n'était pas négligé pour le plaisir. Non seulement il faisait sa besogne quotidienne chez Pirkéwitch, mais encore il avait trouvé des élèves de français et d'anglais pour le dimanche matin. Il allait à la messe à la cathédrale Saint-Jean, cette superbe église, toute vibrante de souvenirs historiques, puis donnait des leçons, l'une à Louke Grantzki, le fils du grand industriel, dont la prononciation en français n'était pas correcte ; l'autre à Thaddée Starchy, qui devait aller en Angleterre pour faire un stage dans une banque.

Boleslas habitait une minuscule chambrette dans sa pension. Pour 40 roubles (2) par mois, il était logé et avait droit à deux repas ; il ne fallait pas se montrer difficile. Le jeune homme envoyait 60 roubles, soit 130 couronnes par mois à Béla Hradisch, pour le rembourser des avances faites pendant sa maladie. Comme argent de poche, il n'avait donc que 5 roubles de reste, et le produit de ses leçons.

Arrondissement de Figeac

Conseil municipal. - Nous recevons à 14 heures le compte rendu de la séance de dimanche, du Conseil municipal de Gourdon.

Grand concours de musique et de chant. - Voici la liste des candidats du Concours d'Amateurs qui aura lieu à Gourdon les 16 et 17 septembre 1923 :

De Bergerac : Mlle Cauro, mezzo-soprano ; Mme Caussade, soprano ; MM. Saubeau, comique-moyol ; Penicot, ténor ; Belugue, baryton ; Tesson, monologiste ; Bias, comique ; Bouchillon, comique-imitateur ; Mouton, comique ; Delent, pianiste.

De Brive : MM. Lacour, violoniste ; Lidon, diction et comédie ; Bass, comédie ; Blanc, comique-troupier ; Reynier, comédie et comique ; Altasserre, comédie ; A. Demaison, ténor ; Mianne, comique.

De Libourne : M. Lavie-Evalie, comique-troupier. De Périgueux : MM. Fournier, ténor et comique ; Bellocq, ténor ; Rondeau, baryton ; Lachaud, diction.

De Figeac : Mlle H. de Sales, soprano et pianiste ; M. Vincent, piston. De Montbazillac : Mlle M. Poumeau soprano. De Gontaud : M. D. Meynié monologiste.

De Jarnac : MM. G. Lyssandre tuba ; A. Pronzac, piston. De Saint-Céré : Mme Para, violoniste. De Decazeville : M. E. Lavergne, comique.

De Aiguillon : M. G. Bayle, ténor. De Sarlat : MM. Besse, comique-Moyol ; Prajot, Luquel, Cleyrat, Milles Mariotti, Martin, violonistes.

De Salviac : MM. Pélissier, patois-comique ; Depuntis, baryton ; Vargues, comique. De Gramat : M. Landelle, ténor.

De Cahors : M. Barreau, comique. De Montauban : M. R. Barreau, basse. D'Agen : Mme Landes, soprano.

De Gourdon : MM. Gineste, baryton ; Domène, comique ; Delmas, grime ; Cassagne, comique-troupier ; Mlle Mazet. De Bordeaux : Mme Darquié.

De Terrasson : Mlle G. Laudinat. Frayssinet-le-Gourdonnais. Voici le programme de la grande fête locale des 22, 23 et 24 septembre 1923 :

Samedi, à 16 h., réception de la musique, salves d'artillerie ; 21 h., retraite aux flambeaux, bal de nuit. Dimanche, à 5 h., réveil en fanfare ; 8 h., aubade aux habitants, distribution de bouquets et biscuits ; 11 h., apéritif concert ; 14 h., bal champêtre ; 15 h., cavalcade, chars, voitures et bicyclettes fleuries ; 17 h., course de bicyclettes ; 21 h., illumination générale, feu d'artifice, retraite aux flambeaux, grand bal de nuit, bataille de confetti.

Lundi, continuation de la fête, jeux divers, courses pédestres et aux œufs, jeux de la cruche et de la poêle, bal de jour et de nuit. Un banquet démocratique, sous la présidence de M. Louis-Jean Malvy, ancien ministre, aura lieu le lundi 24 septembre à midi. Prix de la carte 10 fr. Se faire inscrire à la Mairie de Frayssinet jusqu'au mardi 18 septembre.

Labastide-Murat. Dans les postes. - Nous apprenons avec plaisir que Mlle Yvonne Durand partie comme auxiliaire au bureau de poste de Laon, vient d'être nommée aide au bureau de Chezy-sur-Marne, même département.

Mlle Durand est la gracieuse fille de M. Durand, contrôleur des autobus départementaux à Labastide-Murat. Souillac. Le raid hippique. - Résultat du raid hippique (classement général) : 1. Mistinguette, à M. Bizac, en 4 h. 2 m. 30 s. ; 2. Bichette, à M. Soulié, en 4 h. 6 m. 30 s. ; 3. Souillagaise, gagnante des deux premières étapes, à M. Brousse, en 5 h. 1 m.

recevant, dans la même semaine, plus de dix invitations à des soirées ou à des matinées du dimanche. Il les accepta toutes, résolu maintenant à s'étourdir un peu, oublier sa honte, s'il était possible... En quelques mois, il acquit une situation mondaine prépondérante, conduisant des cotillons, prenant part à des tableaux vivants, des comédies ; apprenant à danser les mazoures (1) rythmés, aux entrechats périlleux et prompts.

Son travail n'était pas négligé pour le plaisir. Non seulement il faisait sa besogne quotidienne chez Pirkéwitch, mais encore il avait trouvé des élèves de français et d'anglais pour le dimanche matin. Il allait à la messe à la cathédrale Saint-Jean, cette superbe église, toute vibrante de souvenirs historiques, puis donnait des leçons, l'une à Louke Grantzki, le fils du grand industriel, dont la prononciation en français n'était pas correcte ; l'autre à Thaddée Starchy, qui devait aller en Angleterre pour faire un stage dans une banque.

Boleslas habitait une minuscule chambrette dans sa pension. Pour 40 roubles (2) par mois, il était logé et avait droit à deux repas ; il ne fallait pas se montrer difficile. Le jeune homme envoyait 60 roubles, soit 130 couronnes par mois à Béla Hradisch, pour le rembourser des avances faites pendant sa maladie. Comme argent de poche, il n'avait donc que 5 roubles de reste, et le produit de ses leçons.

Arrondissement de Figeac

Conseil municipal. - Nous recevons à 14 heures le compte rendu de la séance de dimanche, du Conseil municipal de Gourdon.

Grand concours de musique et de chant. - Voici la liste des candidats du Concours d'Amateurs qui aura lieu à Gourdon les 16 et 17 septembre 1923 :

De Bergerac : Mlle Cauro, mezzo-soprano ; Mme Caussade, soprano ; MM. Saubeau, comique-moyol ; Penicot, ténor ; Belugue, baryton ; Tesson, monologiste ; Bias, comique ; Bouchillon, comique-imitateur ; Mouton, comique ; Delent, pianiste.

De Brive : MM. Lacour, violoniste ; Lidon, diction et comédie ; Bass, comédie ; Blanc, comique-troupier ; Reynier, comédie et comique ; Altasserre, comédie ; A. Demaison, ténor ; Mianne, comique.

De Libourne : M. Lavie-Evalie, comique-troupier. De Périgueux : MM. Fournier, ténor et comique ; Bellocq, ténor ; Rondeau, baryton ; Lachaud, diction.

De Figeac : Mlle H. de Sales, soprano et pianiste ; M. Vincent, piston. De Montbazillac : Mlle M. Poumeau soprano. De Gontaud : M. D. Meynié monologiste.

De Jarnac : MM. G. Lyssandre tuba ; A. Pronzac, piston. De Saint-Céré : Mme Para, violoniste. De Decazeville : M. E. Lavergne, comique.

De Aiguillon : M. G. Bayle, ténor. De Sarlat : MM. Besse, comique-Moyol ; Prajot, Luquel, Cleyrat, Milles Mariotti, Martin, violonistes.

De Salviac : MM. Pélissier, patois-comique ; Depuntis, baryton ; Vargues, comique. De Gramat : M. Landelle, ténor.

De Cahors : M. Barreau, comique. De Montauban : M. R. Barreau, basse. D'Agen : Mme Landes, soprano.

De Gourdon : MM. Gineste, baryton ; Domène, comique ; Delmas, grime ; Cassagne, comique-troupier ; Mlle Mazet. De Bordeaux : Mme Darquié.

De Terrasson : Mlle G. Laudinat. Frayssinet-le-Gourdonnais. Voici le programme de la grande fête locale des 22, 23 et 24 septembre 1923 :

Samedi, à 16 h., réception de la musique, salves d'artillerie ; 21 h., retraite aux flambeaux, bal de nuit. Dimanche, à 5 h., réveil en fanfare ; 8 h., aubade aux habitants, distribution de bouquets et biscuits ; 11 h., apéritif concert ; 14 h., bal champêtre ; 15 h., cavalcade, chars, voitures et bicyclettes fleuries ; 17 h., course de bicyclettes ; 21 h., illumination générale, feu d'artifice, retraite aux flambeaux, grand bal de nuit, bataille de confetti.

Lundi, continuation de la fête, jeux divers, courses pédestres et aux œufs, jeux de la cruche et de la poêle, bal de jour et de nuit. Un banquet démocratique, sous la présidence de M. Louis-Jean Malvy, ancien ministre, aura lieu le lundi 24 septembre à midi. Prix de la carte 10 fr. Se faire inscrire à la Mairie de Frayssinet jusqu'au mardi 18 septembre.

Labastide-Murat. Dans les postes. - Nous apprenons avec plaisir que Mlle Yvonne Durand partie comme auxiliaire au bureau de poste de Laon, vient d'être nommée aide au bureau de Chezy-sur-Marne, même département.

Mlle Durand est la gracieuse fille de M. Durand, contrôleur des autobus départementaux à Labastide-Murat. Souillac. Le raid hippique. - Résultat du raid hippique (classement général) : 1. Mistinguette, à M. Bizac, en 4 h. 2 m. 30 s. ; 2. Bichette, à M. Soulié, en 4 h. 6 m. 30 s. ; 3. Souillagaise, gagnante des deux premières étapes, à M. Brousse, en 5 h. 1 m.

recevant, dans la même semaine, plus de dix invitations à des soirées ou à des matinées du dimanche. Il les accepta toutes, résolu maintenant à s'étourdir un peu, oublier sa honte, s'il était possible... En quelques mois, il acquit une situation mondaine prépondérante, conduisant des cotillons, prenant part à des tableaux vivants, des comédies ; apprenant à danser les mazoures (1) rythmés, aux entrechats périlleux et prompts.

Son travail n'était pas négligé pour le plaisir. Non seulement il faisait sa besogne quotidienne chez Pirkéwitch, mais encore il avait trouvé des élèves de français et d'anglais pour le dimanche matin. Il allait à la messe à la cathédrale Saint-Jean, cette superbe église, toute vibrante de souvenirs historiques, puis donnait des leçons, l'une à Louke Grantzki, le fils du grand industriel, dont la prononciation en français n'était pas correcte ; l'autre à Thaddée Starchy, qui devait aller en Angleterre pour faire un stage dans une banque.

Boleslas habitait une minuscule chambrette dans sa pension. Pour 40 roubles (2) par mois, il était logé et avait droit à deux repas ; il ne fallait pas se montrer difficile. Le jeune homme envoyait 60 roubles, soit 130 couronnes par mois à Béla Hradisch, pour le rembourser des avances faites pendant sa maladie. Comme argent de poche, il n'avait donc que 5 roubles de reste, et le produit de ses leçons.

de son corps affaibli. Il s'est éteint ainsi de la peine qui l'accablait, ce sont les sentiments d'une mère inconsolable, d'une jeune fille adorée, et de frères affectionnés, qui tous lui avaient prodigué leurs soins diligents et jamais en défaut. Mais son fils, un frère dévoué et un excellent camarade. Pourquoi a-t-il fallu que le camarade soit venue frapper dans son avenir moment cette famille en lui enlevant l'aîné après lui avoir enlevé en 1919 son frère cadet ?

Mais s'il peut exister un adoucissement à la peine qui l'accablait, ce sont les sentiments d'une mère inconsolable, d'une jeune fille adorée, et de frères affectionnés, qui tous lui avaient prodigué leurs soins diligents et jamais en défaut. Mais son fils, un frère dévoué et un excellent camarade. Pourquoi a-t-il fallu que le camarade soit venue frapper dans son avenir moment cette famille en lui enlevant l'aîné après lui avoir enlevé en 1919 son frère cadet ?

Nous venons sur le bord de la dernière demeure rappeler combien notre camarade avait toujours su s'acquitter du difficile devoir de l'amitié et lui exprimer l'affection que nous lui donnions en retour de la noblesse de son cœur.

Au nom de tous mes camarades, j'adresse à tous les liens nos condoléances émues. Vous pleurez un fils, un père, un frère ; nous, nous pleurons un ami et nous nous associons à la force de vous incliner devant la fatalité. Le Destin vous a, au moins réservé la consolation de fermer les yeux d'un être disparu.

Hélas, combien de nos camarades n'ont pas eu cette suprême consolation. Cher Marès, Recevois le salut suprême et le dernier hommage de tes camarades mobilisés et du conseil municipal.

Repose en paix dans ce petit cimetière à côté de ton frère et de plusieurs de tes compagnons d'armes, Morts pour la France eux aussi. Quand parcourant les rues du village, nous longerons le mur de ce triste enclos où tu vas dormir ton dernier sommeil, ton souvenir toujours vivant dans nos cœurs ressuscitera devant nos yeux ta noble et chère figure.

Adieu, cher et regretté camarade, adieu. puissent ces témoignages de profonde sympathie atténuer la douleur immense de toute une famille si cruellement frappée.

A tous ses membres nous adressons nos condoléances les plus sincères et les plus attristées. L. D.

Notre autobus. - M. le directeur des postes du département du Lot vient de confier le service du transport des dépêches à l'autobus Libos-Puy-Evêque-Floressas-Montcuq, dirigé par M. Gras.

Nous nous réjouissons de cette décision qui est d'un bon augure pour l'avenir de notre ligne d'autobus ; elle est due aux actives démarches de notre dévoué conseiller général, M. le docteur Rouma, beaucoup de maires l'avaient depuis longtemps sollicitée.

Depuis le 5 septembre enfin, les bureaux de poste de Sérignac, Mauroux, Saint-Matré se voient apporter les dépêches par l'autobus, mais d'une manière différente.

Les bureaux de Sérignac et de Saint-Matré reçoivent les sacs postaux par la gare de Puy-Evêque ce qui leur permet de recevoir le jour même tous leurs courriers y compris celui de Bordeaux-Agen.

Le bureau de poste de Mauroux reçoit ses dépêches par la gare de Libos, selon le vœu du conseil municipal de cette commune qui n'a pas voulu se joindre aux conseils municipaux des communes voisines, pour avoir le courrier par Puy-Evêque. Cette décision prive Mauroux et Lacapelle-Cabanac du courrier Agen-Bordeaux qui n'est distribué dans ces deux localités que le lendemain.

Nous espérons que cette assemblée, mieux informée, ne persistera pas dans son « splendide isolement » et qu'elle se joindra sans tarder aux conseils municipaux de Floressas, Sérignac, etc... pour obtenir que l'itinéraire de l'autobus soit voté par le conseil général du Lot dans sa prochaine session. Cet itinéraire avantagerait Mauroux et lui permettrait d'avoir tous ses courriers du jour. - D.

VITICULTEURS le BIOSULFITE JACQUEMIN Améliore la vendange Régularise la fermentation Augmente le degré Assure la conservation des vins Pharmacie Paul BARNAL - CAHORS

Feuilleton du « Journal du Lot » 23

LES MAINS PURES

ROMAN PAR LA Comtesse de BAILLEHACHE

XXI

Ce soir-là, après avoir pris son bachelot et mangé son pain noir, il agita longtemps dans sa tête le pour et le contre de cette proposition. Accepter, c'était se lancer dans un engagement mondain : frais de toilette, cartes de visite, bonbons, etc... C'était danser et rire avec les jeunes gens de son âge, oublier... Refuser cette première avance, c'était vouloir se condamner à n'être qu'un scribe vulgaire comme Mihal Troski.

Il n'aurait pas le désir de renoncer si vite à la vie. Pourquoi ne pas pour simplement des innocents plaisirs qu'on lui offrirait ? Certes, il était en deuil pour la vie, non pas de ces deuils qui se périment avec le temps : rien ne lui rendrait l'honneur de son nom. Mais devait-il s'enterrer pour cela ? Il ressentait un scrupule à l'idée d'accepter sans révéler l'identité de son père... Mais à quoi bon ? Il accepta. Son bras était guéri, sa vie orientée à nouveau. Pourquoi ne pas

essayer de s'étourdir, d'oublier les tristesses qui pesaient sur lui sans qu'il y eût de sa faute. Il poussa un profond soupir en évoquant la douce image de Lona. Jamais plus il ne danserait avec elle... Puis il descendit dans la rue animée, grouillante, pleine de vie, pour jeter sa lettre à la boîte.

— Entré dans une ère nouvelle, fit-il. XXII Quoique Varsovie ait près de sept cent mille habitants, la « société » y est assez restreinte, du fait qu'elle est divisée en trois groupes ne frayant pas ensemble : la noblesse, les Israélites et les Russes. La haute bourgeoisie peu à peu mêlée à la noblesse, est arrivée à s'estimer noble elle-même, dans ce pays où l'esclavage, le servage sont abolis depuis peu. La bonne société catholique se donnait rendez-vous aux réceptions des Pirkéwitch ; tout le monde se connaissait ; les bonnes langues y faisaient et défaisaient mille mariages en une saison. Un visage nouveau était un événement annoncé longtemps d'avance.

ces pour aller s'incliner devant Mme Pirkéwitch. Son grand air, sa belle prestance, la coupe impeccable de ses vêtements produisirent une grande impression.

— Qui est-ce ? Qui est-ce ? chuchota-t-on de tous côtés.

— Un nouvel employé de papa, répondait Kasia Pirkéwitch, avec un petit rire satisfait.

— Un employé ? Allons donc ! Un volontaire, alors ? Il ne fait qu'un stage ?

— Je ignore. Boleslas invita la jeune fille à danser :

— Vous voudrez bien m'excuser, mademoiselle, dit-il, si je ne danse pas comme vous en avez l'habitude... Elle l'interrompit :

— Vous sortiez beaucoup, à Vienne ?

— Oui, autrefois.

— Et par ces derniers temps ?

— Non... J'ai eu un accident, une chute dans un escalier...

Les réponses étaient hésitantes ; la jeune fille n'osa pas questionner davantage, malgré sa curiosité. Elle fut charmée de l'harmonieuse souplesse de son cavalier, habile à luyover entre les couples, se sentant le point de mire de tous les yeux. Elle le présenta à ses amies, auprès desquelles il eut un vif succès. Ses manières courtoises sans obséquiosité, sa conversation alerte, son esprit, tout en lui, jusqu'à ses réticences et son air de tristesse orgueilleuse, fut matière à éloges.

Il eut la preuve de son succès en

(1) Danse nationale polonoise. (2) 105 francs à cette époque.

— Tu seras riche et honoré, lui avait-elle dit. Peut-être le disait-elle à chacun. Et puis, un homme sérieux doit-il croire à ces prophéties ? Dans la lourde chaleur des nuits d'été, Boleslas regagnait à pas lents sa chambre torride, s'efforçant en vain d'oublier les fastueuses soirées d'autrefois.

XXIII

M. et Mme Parent, les propriétaires de la pension où Boleslas avait élu domicile, étaient originaires de France. M. Gaston Parent était un ancien cuisinier de grande maison, et Mme Sidonie Parent avait été dix ans femme de chambre « chez une marquise ». Tous deux avaient pris en amitié leur nouveau locataire, avec qui ils pouvaient converser en français.

— Un jeune homme très bien, disait M. Gaston, d'un air entendu. Un jeune homme qui ne met pas de couronne dans le fond de son chapeau et qui a des livres dans le fond de sa malle, des livres et des gravures, un encier à lui... On a raison de dire : « Dis-moi ce que tu brocantes, je te dirai qui tu es ! » Et puis, exact au bureau, et poli !

Un soir, en rentrant, Boleslas trouva Mme Sidonie qui l'attendait :

— Un monsieur vous

Bourse de Paris

Cours comparatifs de la Semaine

Table of stock market data including Fonds d'Etat, Crédit Foncier, Ville de Paris, and Valeurs étrangères.

Chemins de fer

Table of railway rates and schedules for various lines.

Bibliographie



LA MODE PRATIQUE

RAPPORTE 100 FOIS CE QU'ELLE COUTE

LES PLUS NOUVEAUX MODELES DES MEILLEURS DESSINATEURS

LES PLUS JOLIS OUVRAGES LES MEILLEURES RECETTES LES MEILLEURS ROMANS

79, BOULEVARD ST-GERMAIN, PARIS

LES ANNALES

C'est dans leur numéro du 9 septembre que les Annales commencent la publication des pages consacrées aux Nations Amies de la France.

lire une fort belle lettre autographe de M. Raymond Poincaré et des textes signés: Maurice Barrès, Henry Bordeaux, Henry Lavedan, Gustave Le Bon, Adolphe Brisson, Blasco Ibañez, etc.

Abonnez-vous à LA REVUE HEBDOMADAIRE

qui publie dans son numéro du 8 septembre 1923: « Une Alliance avec l'Angleterre est-elle souhaitable? »

La Revue Hebdomadaire publiera cet hiver comme par le passé les Conférences qui seront données à la Société des Conférences.

ABONNEMENTS:

France: Un an, 52 fr. — Six mois, 28 fr. — Etranger 60, 32 fr.

LA NATURE

Ce numéro débute par une curieuse étude du D^r Muray sur les aspects de l'Afrique équatoriale française qu'il a notés, photographiés et chantés au cours de ses voyages.

M. Doublet, astronome à l'Observatoire de Lyon, rappelle tout ce qu'on peut apprendre au sujet de la lune, par la simple observation, pendant ces vacances.

Vient ensuite une solide étude des procédés de fabrication des céramiques: porcelaines, faïences, grès.

Puis on lira l'exposé de la lutte des plantes pour l'eau dans les terres cultivées et de ce qu'il convient de faire rationnellement pour les aider à résister à la sécheresse.

Enfin, voici l'explication de l'apparence paradoxale présentée par la position des cornes de la Lune.

Le supplément, toujours aussi varié, rend compte de nouvelles observations sur le rayon vert, indique les meilleurs montages des postes de T. S. F. à galène, sans compter de nombreuses informations techniques des combustibles, etc., etc.

LA NATURE. — Revue des Sciences et de leurs applications à l'Art et à l'Industrie. 120, Boulevard Saint-Germain, Paris.

LES FEMMES DE GOUT

trouvent dans PARIS-BRODERIE

En vente partout le N°: 1 fr.

LES PLUS JOLIS

DESSINS DE BRODERIE

GRANDEUR D'EXECUTION

AVEC DESSINS

Décalquables

AU FER CHAUD

(Procédé Breveté)

ETUDE

DE

M. René BILLIÈRES

AVOUÉ

63, Boulevard Gambetta, à Cahors (Assistance Judiciaire du 15 Juin 1923)

JUGEMENT DE DIVORCE

D'un jugement par défaut rendu par le Tribunal Civil de Cahors le vingt-sept juillet mil neuf cent vingt-trois, enregistré, au profit du sieur Gaston PONTIÉ, mécanicien, demeurant et domicilié à Cazes, commune de Puy-l'Évêque, contre la dame L'Onie-Perrine LESCOQ, son épouse, domiciliée de droit avec lui à Cazes, commune de Puy-l'Évêque, mais résidant en fait à Paris, il a été extrait ce qui suit:

Le Tribunal... donne défaut contre la dame LESCOQ, et pour le profit prononce le divorce à ses torts et griefs au profit du mari; ordonne la transcription du dispositif du présent jugement sur les registres de l'Etat civil de Malakoff (Seine) et la mention en marge de l'acte de mariage des époux PONTIÉ-LESCOQ, inscrit sur les registres de l'Etat civil de Malakoff en date du vingt et un avril mil neuf cent huit; condamne la dame LESCOQ aux dépens, comme l'auteur désigné par l'Assistance judiciaire pour signifier le jugement à la dame LESCOQ, défaillante.

La présente insertion est faite en conformité de l'article 247, § 3, du Code Civil et en exécution d'une ordonnance sur requête de Monsieur le Président du Tribunal en date du huit septembre mil neuf cent vingt-trois.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné du sieur PONTIÉ, R. BILLIÈRES.

Chemin de fer de Paris à Orléans

LE LIVRET-GUIDE OFFICIEL de la Compagnie d'Orléans

La Compagnie d'Orléans rappelle que son Livret-Guide officiel, complètement remanié, comporte, sous une élégante couverture reproduisant le Château de Chenonceaux, d'après une aquarelle du maître Robida, un texte descriptif très documenté et abondamment illustré. On y trouve l'horaire de toutes les lignes du Réseau pour le Service d'Été 1923, des cartes et plans de ville, des renseignements généraux sur les billets, services Automobiles, etc. C'est une publication indispensable pour préparer les voya-

ges et servir de guide au cours des déplacements.

Il est mis en vente dans les gares et bureaux de ville du Réseau, au prix de 2 fr. 50 l'exemplaire.

Pour le recevoir franco, adresser la somme de 3 fr. 40 au Service de la Publicité de la Compagnie, 1, Place Valhubert, Paris (XIII).

TRICOT A LA MAIN Bonneterie pour Dames et Enfants Mme veuve DEMARS 69, boulevard Gambetta

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le Gérant: A. COUESLANT.

LA PHOSPHODE GARNAL

remplace avantageusement l'HUILE de FOIE de MORUE

et les préparations iodofanniques phosphatées

Pour la guérison des:

ENFANTS FAIBLES, PERSONNES DÉLICATES Malades, Grippés et Convalescents

LYMPHATISME: Glandes, Gourmes de enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles.

MALADIES DES OS: Rachitisme, Scrofule des enfants.

MALADIES DE LA POITRINE: Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.

ANÉMIE: Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.

NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE: des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

La Phosphode GARNAL et le Corps Médical

Le D^r ORTEL Ancien Directeur des Hôpitaux de Paris

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHODE GARNAL. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

Chaque flacon de PHOSPHODE GARNAL renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associée au Phosphate de Chaux assimilable et à l'Iode à l'état naissant.

La PHOSPHODE GARNAL fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.

C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs. Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.

Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.

Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches.

Prix du flacon: 10 francs. — Grandeur unique.

SERVICE D'ÉTÉ (1923)

De Paris à Toulouse par Cahors

Table of train schedules from Paris to Toulouse via Cahors, including routes like Paris (Orsay) dép., Limoges, Brive, Gignac-Cressensac, Souillac, Cazoules, La Chap-d-Mareuil, Lamothe-Fénelon, Nozac, Gourdon, Saint-Clair, Dégagnac, Thérac-Peyrilles, Saint-Denis-Catus, Espère, Pradines, Cahors, Sept-Ponts, Cieurac, Labenque, Caussade, Montauban arr., Toulouse arr.

De Toulouse à Paris par Cahors

Table of train schedules from Toulouse to Paris via Cahors, including routes like Toulouse, Montauban, Cahors, Pradines, Espère, St-Denis-Catus, Thérac-Peyrilles, Dégagnac, Saint-Clair, Gourdon, Nozac, Lamothe-Fénelon, La Chap-de-Mar, Cazoules, Souillac, Gignac-Cressensac, Brive, Paris (A) arr., Paris (O) arr.

De Cahors à Libos

Table of train schedules from Cahors to Libos, including routes like Cahors, Pradines, Mercuès, Douelle (Arrêt), Parnac, Luzech, Castelfrac, Prayssac (Arrêt), Puy-l'Évêque, Duravel, Soturac-Touzac, Fumel, Libos.

De Libos à Cahors

Table of train schedules from Libos to Cahors, including routes like Libos, Fumel, Soturac-Touzac, Duravel, Puy-l'Évêque, Castelfrac, Luzech, Parnac, Douelle (Arrêt), Mercuès, Pradines, Cahors.

St-Denis-près-Martel et Aurillac

Table of train schedules between St-Denis-près-Martel and Aurillac, including routes like St-Denis-près-Martel, Vayrac, Bétaille (arrêt), Paybrun, Bretenoux-Biars, Port-de-Gagnac, Laval-de-Cère, Lamativie, Siran (arrêt), La Roquebrou, Aurillac, Aurillac, arrivée.

Le Buisson à St-Denis-près-Martel

Table of train schedules between Le Buisson and St-Denis-près-Martel, including routes like Le Buisson, Sarlat, Cazoules, Souillac, Le Pigeon, Baladou, Arrêt, Martel, St-Denis-p.-M. ar.

Toulouse à Capdenac, Brive et Paris

Table of train schedules from Toulouse to Capdenac, Brive, and Paris, including routes like Toulouse, Capdenac, Figeac, Le Pournel, Assier, Flaujac (halte), Gramat, Rocamadour, Montvalent, St-Denis-p.-M. ar, Quatre-Routes, Turenne, Brive, Paris (Orsay) ar.

Aurillac à St-Denis-près-Martel

Table of train schedules from Aurillac to St-Denis-près-Martel, including routes like Aurillac, La Roquebrou, Siran (arrêt), Lamativie, Laval-de-Cère, Port-de-Gagnac, Bretenoux-Biars, Paybrun, Bétaille (arrêt), Vayrac, St-Denis-près-Martel.

St-Denis-près-Martel au Buisson

Table of train schedules from St-Denis-près-Martel to Le Buisson, including routes like St-Denis-p.-M. d., Martel, Baladou, Arrêt, Souillac, Le Pigeon, Siran, Cazoules, Sarlat, Le Buisson, ar.

De Sarlat à Gourdon

Table of train schedules between Sarlat and Gourdon, including routes like Sarlat, Carsac, Grolejac, St-Cirq-Madelon, Payrignac (arr.), Gourdon.

De Gourdon à Sarlat

Table of train schedules from Gourdon to Sarlat, including routes like Gourdon, Payrignac (arr.), St-Cirq-Madelon, Grolejac, Carsac, Sarlat.

De Cahors à Capdenac

Table of train schedules from Cahors to Capdenac, including routes like Cahors, Cabessut, Arcambal, Vers, Saint-Géry, Conduché, Saint-Cirq-la-Popie, St-Martin-Labouval, Calvignac, Cajarc, Montbrun, Toirac, Lamadeleine, Capdenac.

De Capdenac à Cahors

Table of train schedules from Capdenac to Cahors, including routes like Capdenac, Lamadeleine, Toirac, Montbrun, Cajarc, Calvignac, St-Martin-Labouval, Saint-Cirq-la-Popie, Conduché, Saint-Géry, Vers, Arcambal, Cabessut, Cahors.